

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019

FICHE

« BONUS POUR L'UTILISATION DE « BOIS DES ALPES CERTIFIE » A ANNEXER AU DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT DETR 2019

La présente fiche est destinée aux projets qui font l'objet d'une demande de financement au titre de la DETR 2019 et qui nécessitent, pour leur réalisation, la passation de marchés publics, afin d'identifier ceux qui prévoient l'utilisation de « bois des Alpes certifié » ou équivalent.

La certification « bois des Alpes » est une garantie de traçabilité des produits bois, d'approvisionnement et de transformation locaux, de qualité et de conformité des bois mis en œuvre. L'utilisation du bois des Alpes certifié répond donc aux enjeux de valorisation du bois d'œuvre et de gestion durable de la forêt alpine, de création d'emplois et de diversification économique des départements alpins.

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence tiendra compte des éléments contenus dans cette fiche, s'ils sont suffisamment précis, pour attribuer éventuellement un « bonus » à votre projet, dont le montant s'élève à 5 % du coût global prévisionnel HT du projet dans la limite du taux plafond de 80 % des aides publiques directes.

Description du projet :

Précisez notamment, dans cette partie, dans quelles conditions est prévue l'utilisation du « bois des Alpes certifié » : pour quels lots, pour quels ouvrages, à quelle hauteur par rapport au coût total du projet etc...

A noter que l'association COMMUNES FORESTIERES DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE est en mesure d'accompagner les collectivités publiques des AHP pour attester que l'opération, objet de la demande de financement DETR, est réalisable en bois des Alpes certifié ou équivalent (faisabilité technique) et pour apporter aide et conseils sur la manière de tenir l'objectif de la certification au cours des différentes étapes de la réalisation du projet, en préconisant une méthode à suivre à cette fin.

Adresse : Pavillon du Roy René, Valabre CD7 13120 GARDANNE

Responsable : M. Jean-Brice CORDIER, chargé de mission construction bois

Email : jeanbrice.cordier@communesforestieres.org

Tel : 04 42 65 43 93